



Demande de garde classique

Par Eloelo

Bonjour maman d une petite de 6 ans

.ça fais 4 ans qu'on est séparé avec papa jusqu'à présent il l'a tout les week-ends et quand elle est en vacances il l'a quelques jours .

Ça devient conflictuel car elle grandit et arriver le week end elle hurle pleure quelle a pas profiter de moi (elle consulte une psychologue) j ai demander au papa de l avoir un week end sur deux il refuse categoriquement .

Elle ne peut pas voir ces grand parent rien .

lui dis que il l'a veut pour pouvoir profiter de toute la famille que c est justement la petite qui le dis .

Le dimanche soir apres lui avoir dis quil la ramener a 20h et que ca fais tard car je dois encore faire la doucheil me la ramene depuis encore plus tard 20h45.

Par exemple il l'a eu samedi dimanche dernier .

moi lundi mardi mercredi il l'a reprise jeudi jusqu'à dimanche moi lundi et mardi il me la redemander j ai osé pour la première fois dire non.

Il m'a dis ah bon et pourquoi?

Et la je lui et dis j'en et marre je l'ai eu trois jours trois petit jours je veux profiter moi aussi .

Je lui et dis dans ce cas là tu l'a prend jeudi à dimanche mais pas mardi à dimanche je suis resté dans reponse car ça allait pas dans son sens ...juste un tu me prive de réveillons avec elle alors que tu la eu le 24 au soir .

Depuis j ai commencé les démarches pour aller au jaf mais c est long j'ai rdv le 17 avec un avocat en attendant je suis avec mille question à m'en rendre malade.

Demander une garde classique

Je l'ai prévenu et la c est la guerre j ai déclencher je ne sais quoi en lui mais depuis je suis une mauvaise mère il est inquiet ect et il m'a dis on verras bien ce que le juge va direje n arrive plus à dormir j ai peur de perdre ma fille car j ai juste osée pour une fois dire non .

Le juge peut statuer sur tout les week-ends comme il semble le demander vu que c est comme ca à ce jour?

Jai fais une belle bêtise quand elle hurler pour aller chez son pere elle me disait faire demi tour j ai fini par le faireet je lai appeler en pleure lui demandant de m aider de expliquer à la petite ce qu'il vont faire ect que j'en peut plus d un coter je privé un papa de voire son enfant de l autre c est moi qui la sort de force de la voiture que j'en pouvait plus que tout repose sur moij étais mal tres très malpeut il s'en servir en disant que voilà je suis en pleure mal que du coup je suis pas actes à m'en occuper?

La psychologue à essayer de le joindre elle est rester sans réponse ni rappel.

de même pour une mediatrice et j ai aussi demander un soutient parentale pour pouvoir mieux gérer tout cela elle est rester aussi sans réponse.

Puis je de moi même en attendant lui présenter la petite un week-end sur deux ?

En générale sur des soucis comme cela qu'elle garde le juge fixe til ?

Le fais d avoir états en pleure et dépourvue mal va til avoir des conséquences ?

Avant que j entame les démarches les retour que j avais de lui lors des week-ends il me disait elle a pas mal pleuré elle demande quand on mange le dîner pour aller ce coucher pour être plus vite le dimanche soir....depuis le retour c est elle va hyper bien profite de toute ma famille rigole ect...

Merci de vos réponses

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le juge statue en fonction de l'intérêt de l'enfant et privilégie des liens équilibrés entre les 2 parents.

C'est pour cette raison que le plus souvent c'est la garde partagée (1 semaine sur 2 du lundi au vendredi).
Mais de toute façon il ne sera jamais question de "perdre votre fille".

Votre avocat vous aidera à présenter les arguments adaptés à la situation.

Vous culpabilisez mais céder à l'enfant n'est jamais une approche constructive. Ne lui donnez pas un pouvoir qu'elle ne doit pas avoir. Votre psy devrait vous y aider. Et en attendant le jugement, il ne faut pas prendre d'initiative pour envenimer la situation.

Par CHARLESLEM

Bonjour

Est ce un juge qui a décidé que le père devait l'avoir tous les week-ends car c'est assez étonnant sauf si vous travaillez les week-ends et que vous ne pouvez pas vous occuper de votre fille.

Si ce n'est pas une décision d'un juge... Rien ne vous oblige même de lui laisser prendre l'enfant.

Concernant l'heure du retour si il y a un jugement le père doit s'y tenir sinon il a 1 heure de battement entre l'heure du jugement et l'heure où il ramène l'enfant (ex : heure jugement 18h le père peut ramener l'enfant avant 19h) ensuite il est en tort et allez immédiatement signaler l'absence de l'enfant auprès des forces de l'ordre.. Aussi souvent que nécessaire ça va influencer sur un prochain rendez-vous chez le juge.